



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Bovins

Question écrite n° 14552

#### Texte de la question

M Francis Geng attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le rôle des émissions de méthane dans le processus de réchauffement de l'atmosphère plus connu sous le nom d'effet de serre. Un récent article, paru dans le journal Les Echos en date du 24 mai 1989, précise en effet que les vaches sont, paraît-il, de redoutables pollueurs atmosphériques par l'émission d'environ 100 millions de tonnes de méthane chaque année sous forme de « vents intestinaux ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui confirmer qu'en tout état de cause, après la baisse du revenu agricole, les quotas laitiers, l'instauration des quantités maximales garanties, le gel des terres, la hausse des produits importés, les pénalités diverses, les agriculteurs français, au nom du combat écologique, ne devront pas payer une nouvelle taxe méthane ou subir l'installation obligatoire de pot catalytique bovin !

#### Texte de la réponse

Reponse. - Si la combustion d'énergies fossiles entraînant des émissions de dioxyde de carbone constitue le principal facteur de réchauffement de l'atmosphère, les activités agricoles participent également à l'émission de deux gaz à effet de serre, le méthane et le protoxyde d'azote. Pour l'instant, il demeure difficile de chiffrer la contribution du secteur agricole à ce phénomène, mais le chiffre de 15 p 100 est couramment avancé par les experts. Aussi, dans sa communication du 2 août 1991, le Gouvernement a-t-il souligné la nécessité de poursuivre les études sur la contribution de l'agriculture et de l'élevage aux émissions de gaz à effet de serre. En attendant le résultat de ces études, il semble difficile de proposer des mesures contraignantes aux agriculteurs à la différence des actions qui pourraient être entreprises en matière énergétique : c'est ainsi que la position de la Communauté en matière de réduction de l'effet de serre ne concerne que des actions visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Geng Francis](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14552

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2733